



Orléans, mardi 10 décembre 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Attention au démarchage agressif et menaçant au nom de l'Agence nationale de l'habitat

Les services de l'État sont régulièrement alertés par des particuliers contactés par des sociétés, aux pratiques parfois agressives, qui laissent entendre qu'elles agissent au nom de l'État (« mandatées par l'agence nationale de l'habitat -ANAH- ») et proposent, par téléphone et sans diagnostic du logement in situ, des travaux d'isolation ou d'installation de systèmes de chauffage qu'elles présentent parfois comme obligatoires.

La Préfecture du Loiret rappelle à cet effet que l'État et l'ANAH n'agrée, ni ne missionnent, aucune entreprise pour quelque prestation que ce soit et que ce n'est que dans de rares cas particuliers que des travaux d'économie d'énergies peuvent être obligatoires (travaux importants de ravalement, de réfection de toiture ou d'aménagement de locaux en vue de les rendre habitables).

Ce type de pratiques expose les ménages et nuit à l'image des entreprises du secteur de l'énergie et du bâtiment.

La préfecture du Loiret recommande :

- de ne pas donner suite à des démarchages téléphoniques faits « au nom de l'Anah » ;
- de ne pas contractualiser directement par internet pour une prestation de ce type sans vous être assurés au préalable qu'elle répond à vos attentes et à une estimation juste de vos besoins, après analyse votre logement lors d'une visite ;
- Si vous pensez avoir été victime d'un démarchage abusif, de contacter la direction départementale de la protection des populations (DDPP) du Loiret (02 38 91 45 45).

Tous renseignements utiles peuvent être obtenus auprès de l'ADIL du Loiret (02 38 62 47 07).

Vos démarches pour demander une aide de l'ANAH doivent se faire via le site : www.monprojet.anah.gouv.fr.

Vous saurez si vous êtes éligibles grâce à votre numéro fiscal et votre revenu fiscal de référence (que vous ne devez jamais communiquer par téléphone lors d'un démarchage, notamment). Si vous êtes éligibles aux aides de l'Anah, vous pourrez alors poursuivre votre démarche.

Le site de la préfecture du Loiret vous apportera plus d'informations :

[Accueil](#) > [Politiques publiques](#) > [Aménagement du territoire, construction, logement](#) > [Habitat - Logement - Accessibilité](#) > [Amélioration de l'habitat \(Anah\)](#)

CONTACT PRESSE / Colette.theas-duhamel : 02 .38.81.40.35